

Éléments clés des politiques de Contrôle du Tabac

Tabac : Quel est le problème ?

- C'est le plus grand fléau évitable de santé publique jamais imposé au monde
- C'est un problème de société qui voit 80% de la population subir la pollution tabagique sans pouvoir obtenir le respect de sa santé et des règles élémentaires de savoir-vivre
- C'est 12 Mrds€ de ressources pour l'État chaque année

Tabagisme : Quels sont les enjeux ?

- Le fumeur a le droit d'être soigné
- Celui qui ne fume pas doit pouvoir obtenir le respect de son environnement
- Le ministère du budget ne peut pas négliger une recette directe de 12 Md€ qui représente 4% de son budget
- Le ministère du travail et de la santé subit les conséquences indirectes de ce fléau : 47 Md€, mais ces conséquences ne sont pas immédiates

Alors, comment lutter contre ce fléau ?

- Prévention
- Traitement médical
- Protection contre le tabagisme passif en France
- Organisation de la société

La prévention



Prévention : « Ensemble des mesures prises pour prévenir un danger, un risque, un mal »

La prévention peut être codifiée

- ❑ **Article L3511-8** : Le Gouvernement fixe par décret la date d'une manifestation annuelle intitulée : "Jour sans tabac".
- ❑ **Article L3511-9 du code de la santé publique** : Une information de nature sanitaire prophylactique et psychologique est dispensée dans les établissements scolaires et à l'armée. Dans le cadre de l'éducation à la santé, une sensibilisation au risque tabagique est organisée, sous forme obligatoire, dans les classes de l'enseignement primaire et secondaire.

Elle est plus souvent imaginée par les ONG, les associations ou les pouvoirs publics

- ❑ L'INPES, pour le compte du ministère de la santé et de nombreuses associations communiquent régulièrement, mais souvent sans coordination et sans stratégie à long terme.

La prévention, qui en fait et comment ?

□ Interventions ponctuelles

- Dans les écoles : plusieurs associations s'y emploient et DNF, en partenariat avec le CNMR, a édité une brochure
- Dans les entreprises : OFT et DNF + brochure
- DGS, ARS, MILDT, .., financent des projets dans le cadre d'objectifs que l'on aimerait voir plus clairement définis pour le tabac
- INCa finance de nombreux projets qui ne répondent qu'à des préoccupations « cancer »

□ Communication grand public

- INPES édite chaque année une affiche pour le 31 mai et effectue des campagnes vidéo sur Internet et à la télévision
- CNCT et DNF ont recours à des agences de communication-publicité

La prévention, contre quoi ?

- La première cigarette :
 - il s'agit d'un public jeune qui n'entend que les messages choc, spirituels et qui ne le visent pas spécifiquement. Alors, sur quels leviers appuyer ?
 - Fumer c'est pas top (dénormalisation)
 - Je n'ai pas envie de me faire manipuler

- La dangerosité du tabac :
 - Destinée à un public plus âgé, elle doit :
 - s'appuyer sur des données chiffrées incontestables
 - Stigmatiser les fabricants de mort
 - Démontrer que les fumeurs sont des victimes manipulées

L'objectif final de la prévention

Les actions de prévention qui n'ont pour tout objectif que la morale et la santé publique sont condamnées à l'échec.

La notion de **dénormalisation** doit être au centre de toute action de prévention car elle répond en tous points aux messages qui ont permis aux multinationales du tabac d'imposer l'image sociale valorisante du tabac et l'attractivité de leurs produits.

Le traitement médical



L'aide au sevrage tabagique, oui mais ..

- L'arrêt reste trop souvent théorique:
 - ▣ Parmi les fumeurs actuels, 60 % ont envie d'arrêter
 - ▣ Cette envie ne se traduit pas forcément par un passage à l'acte. Le projet d'arrêt est souvent exprimé dans un avenir lointain ou indéterminé
 - ▣ Seule une personne sur trois qui souhaite arrêter a un projet d'arrêt précis.
- les fumeurs de plus de 15 cigarettes par jour ont moins envie d'arrêter de fumer que les plus petits fumeurs.
- Huit fumeurs sur 10 arrêtent de fumer sans aide
- Dans l'aide au sevrage, l'accompagnement joue un rôle au moins aussi important que les substituts ou les molécules

L'aide au sevrage tabagique

Le sevrage tabagique aura d'autant plus de chance d'être efficace qu'il aura fait l'objet d'une décision intime reposant sur des arguments réfléchis.

Le coût de l'aide au sevrage, même s'il est très lourd pour la collectivité (forfaits 2007 : 30M€), demeure cependant dans un rapport coût/résultat bénéfique. Il est le complément idéal pour qui a pris la résolution d'arrêter de fumer

L'aide au sevrage n'est qu'une composante de l'arsenal qui permet de réduire la consommation de tabac

L'organisation de la société



Réduire la consommation, un combat prioritaire

- Le tabac est le plus grand fléau évitable de santé publique jamais imposé au monde
 - ▣ Un être humain meurt à cause du tabac toutes les 6 secondes, un Européen toutes les 20 secondes et un Français toutes les 8 minutes
 - ▣ Un fumeur sur deux meurt prématurément de son tabagisme
 - ▣ Le nombre de pathologies liées ou amplifiées par la consommation de tabac est incommensurable
 - ▣ Le tabagisme sera la principale cause de décès dans le monde en 2030, et 70 % des morts se compteront dans les populations des pays émergents.

Une industrie pas comme les autres...

- C'est un géant quadricéphale :
 - ▣ Philip Morris (maintenant Altria), 23Md€ de CA en 2003
 - ▣ British American Tobacco (BAT), 16Md€
 - ▣ Japan Tobacco International (JTI) 13Md€
 - ▣ Imperial Tobacco (propriétaire d'Altadis, ex-SEITA). 8Md€

- Le poids économique du tabac est très négatif
 - ▣ Taxes redistribuées : pas de création de richesse.
 - ▣ Fabrication hautement mécanisée : peu d'emplois.
 - ▣ Culture subventionnée.
 - ▣ Perte en capital humain : morbidité et mortalité.

Une industrie pas comme les autres...

L'industrie du tabac tue la moitié de ses fidèles consommateurs et elle le sait au moins depuis les années 1950

- 1973 RJ.Reynolds Tobacco Co; C.E Teague *“L’ammonisation est le secret de la Marlboro”*
- BAT 1976 : *“Etant donné que les femmes sont plus névrosées que les hommes...il peut y avoir une occasion de lancer une cigarette orientée vers les femmes avec des teneurs relativement élevées en nicotine.”*
- RJR doc. n° 50677 7963 *« Les jeunes fumeurs sont la seule source de remplacement des fumeurs »*
- RJ Reynolds 23 janvier 1975. Memo SECRET de J.F. Mind à C.A. Tucker : *«Pour assurer la croissance à long terme de Camel Filter, la marque doit accroître sa part du marché des 14-24 ans qui ont de nouvelles valeurs plus libérales et qui représentent l'avenir du business cigarettier»*

Merci Dr Gro Harlem Brudtland !

- CCLAT 1^{er} traité international de santé publique, entré en vigueur en France le 27 Février 2005 et ratifié par 158 pays
- OBJECTIF: « *protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac en offrant un cadre pour la mise en œuvre de mesures de lutte antitabac par les Parties aux niveaux national, régional et international, en vue de réduire régulièrement et notamment la prévalence du tabagisme et l'exposition à la fumée du tabac* »



CCLAT : Principaux Axes

- Réduction de la demande de tabac [Article 6]
- Interdiction de la Publicité et de la promotion en faveur du tabac, des produits du tabac et des marques de tabac. Interdiction du parrainage par les fabricants de tabac [Article 13]
- La santé publique a une valeur supérieure au libre commerce du tabac [préambule]
- Protection contre l'exposition à la fumée du tabac [Article 8]
- Réglementation de la composition des produits du tabac [Article 9]
- Conditionnement et étiquetage des produits du tabac [Article 11]
- Protection contre l'intrusion de l'industrie du tabac [Articles 5.3, 12(e) et 20.4(c)]
- Réduction de l'offre [Article 15)
- Interdiction de vente aux mineurs, aide au sevrage, campagnes de prévention, coopération en matière de recherche, etc.

Lutte contre le tabagisme en Europe

- ❑ 1988 Création du BASP (Bureau européen de prévention du tabagisme)
- ❑ 3 octobre 1989, directive 89/552/CEE du Conseil : coordination de dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres / activités de radiodiffusion télévisuelle
- ❑ 19 octobre 1992, directive 92/85/CEE du Conseil : amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.
- ❑ 26 novembre 1996 : Résolution du Conseil concernant la réduction du tabagisme dans la Communauté européenne.
- ❑ Création du réseau européen prévention et tabagisme (ENSP)
- ❑ 30 juin 1997 : Directive 97/36/CE du Parlement Européen et du Conseil du modifiant la directive 89/552/CEE du Conseil : coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives / radiodiffusion télévisuelle.
- ❑ 29 juin 2000 : Résolution du conseil sur l'action concernant les facteurs déterminants pour la santé.

Lutte contre le tabagisme en Europe (2)

- 5 juin 2001, directive 2001/37/CE du parlement européen et du conseil : rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres / fabrication, présentation et vente des produits du tabac.
- 26 mai 2003, directive 2003/33/CE du Parlement européen et du Conseil : rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres / publicité et parrainage en faveur des produits du tabac.
- 5 septembre 2003, décision 2003/641/CE de la Commission : utilisation de photographies en couleurs ou d'autres illustrations comme avertissements relatifs à la santé à faire figurer sur les conditionnements des produits du tabac
- 16 décembre 2008, [directive 2008/118/CE du Conseil](#) relative au régime général d'accise et abrogeant la Directive 92/12/CEE.
- 21 juin 2011, [directive 2011/64/UE du Conseil](#) concernant la structure et les taux des accises applicables aux tabacs manufacturés

Europe, résultat des politiques anti-tabac

□ *The European Tobacco Control Report 2007*

Niveau de tabagisme stabilisé entre 2002 et 2006, en baisse dans certains pays

- 2002 Prévalence quotidienne 15-65 ans 28,8% (40,9% H, 17,8% F)
2006 28,6% (40% H, 18,2% F)
- Réduction de la consommation et du taux de décès par cancer du poumon chez les hommes
- On fume moins en Suède, Ouzbékistan et Islande. France, prévalence 31%.
- Dans 14 pays, majoritairement en Europe orientale, le tabagisme masculin est supérieur à la moyenne, avec même plus d'un homme sur 2 concerné en Russie, Biélorussie, Ukraine, Géorgie et Kirghizistan.
- Montée préoccupante du tabagisme féminin (progression des décès par cancer du poumon). Prévalence supérieure à la moyenne dans une vingtaine de pays et c'est en Autriche qu'elle est la plus élevée avec 40%. En France, moins d'une femme sur 4 fume.

Europe, résultat des politiques anti-tabac (2)

Une politique concertée de contrôle du tabac permet d'infléchir la courbe de consommation dans certains pays

- ▣ Entre 2001 et 2005, le prix des produits du tabac a augmenté de 6,8% par an en moyenne en Europe contre 2,7% dans la période d'observation précédente.
- ▣ Depuis 2002, à l'exemple de l'Irlande, de l'Italie et de la Norvège, de nombreux pays ont mis en place des législations de protection de la population contre le tabagisme passif et ont ainsi constaté une sérieuse réduction des hospitalisations pour maladies cardiovasculaires.

*PROTECTION CONTRE LE TABAGISME
PASSIF EN FRANCE*



Concept de Base

La protection contre la fumée du tabac concerne l'ensemble des mesures prises pour assurer aux fumeurs comme aux non-fumeurs de n'être jamais confrontés à la fumée de tabac contre leur gré, dans les lieux de travail, dans les transports collectifs ou dans les lieux fermés qui accueillent du public.

Le tabagisme au travail

La fumée du tabac est la plus importante source de pollution de l'air intérieur en milieu de travail

- ▣ **Bureau International du Travail** : le tabagisme passif est classé comme « cancérogène majeur sur les lieux de travail »
- ▣ **Comité Européen Base Carex (2000)** d'exposition des travailleurs aux cancérogènes : la fumée de tabac est le produit cancérogène le plus présent sur les lieux de travail
 - Plus de 1 162 464 travailleurs en France sont exposés $\geq 75\%$ de leur temps à la fumée du tabac
- ▣ **US national Toxicology Program** : Le 9^e Report on Carcinogens (Avril 2002) fait figurer la fumée de tabac ambiante dans la liste des substances cancérogènes de catégorie A* pour les humains, au même titre que des produits comme l'amiante et le gaz moutarde.

* Pour lesquels on ne connaît pas de niveau d'exposition sans danger

Interdire de fumer, ça peut aussi rapporter !

L'état des recherches est formel quant aux effets de l'interdiction de fumer sur la réduction de la consommation de tabac, mais également sur :

- ▣ La réduction des coûts d'assurance
- ▣ L'augmentation de la productivité des salariés qui arrêtent de fumer et de ceux qui ne sont plus exposés au tabagisme passif
- ▣ La diminution des frais d'entretien des locaux
- ▣ La réduction des compensations financières à verser aux salariés victimes du tabagisme passif

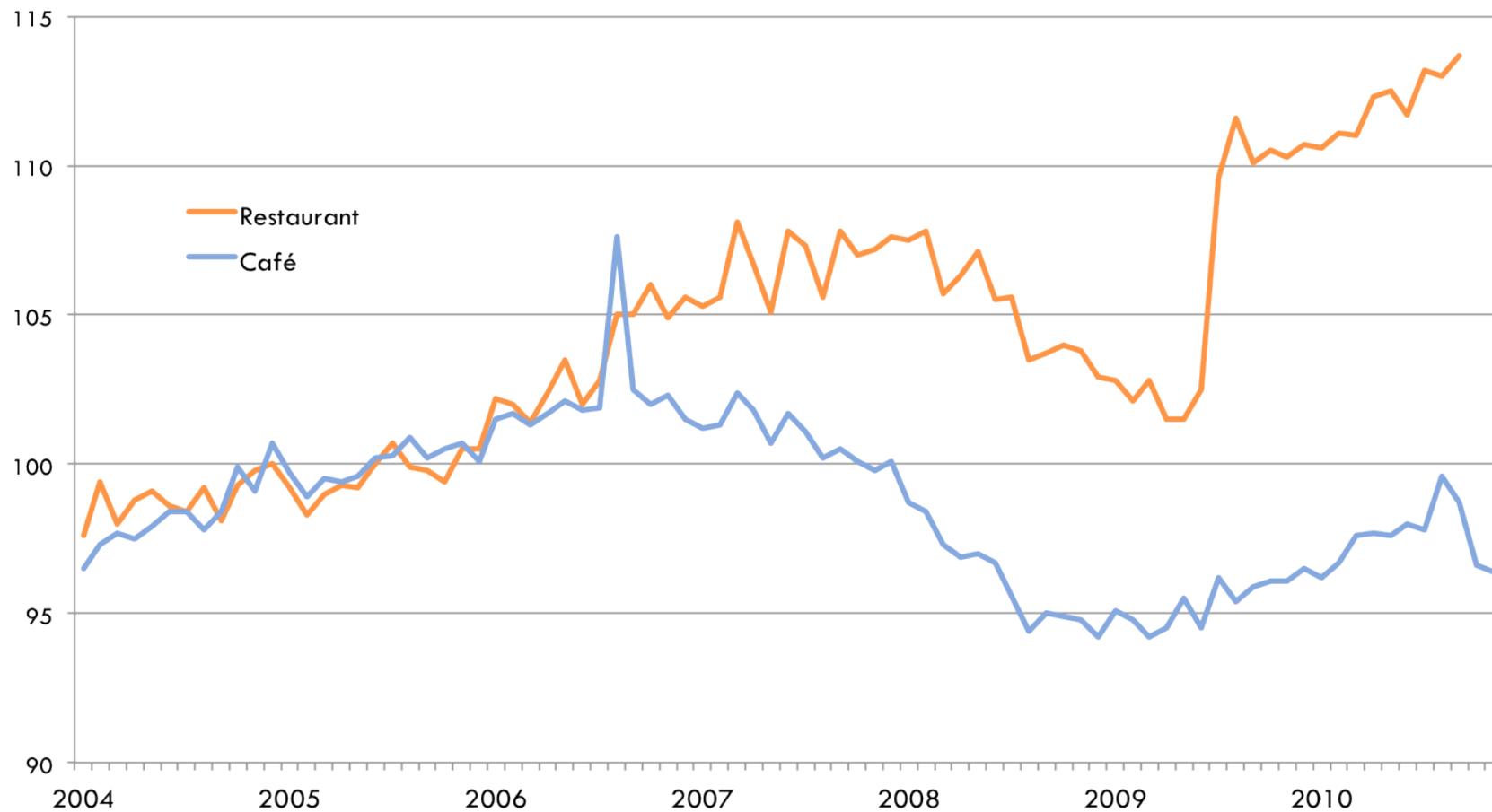
L'interdiction de fumer : quelques faits

- L'interdiction de fumer entraîne, à long terme, une réduction de la morbidité et de la mortalité par tabagisme passif et actif.
 - ▣ La protection du capital humain est un élément capital de la croissance économique.
- L'interdiction de fumer a des effets positifs sur la santé publique sans impact négatif sur l'économie.
 - ▣ L'industrie du tabac a répandu la fausse idée que l'interdiction de fumer dans les bars et restaurants aurait un impact négatif sur le chiffre d'affaires et l'emploi.
 - ▣ Mais l'INSEE ainsi qu'une centaine d'études réalisées au Canada, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, en Espagne et à Hong Kong, démontrent que l'interdiction de fumer n'a ni impact négatif (CA ou emplois) ni impact positif.

Rapport «Tobacco or health in the European union past, present and future» The ASPECT CONSORTIUM, 2005

Indices INSEE

29



Interdiction de fumer

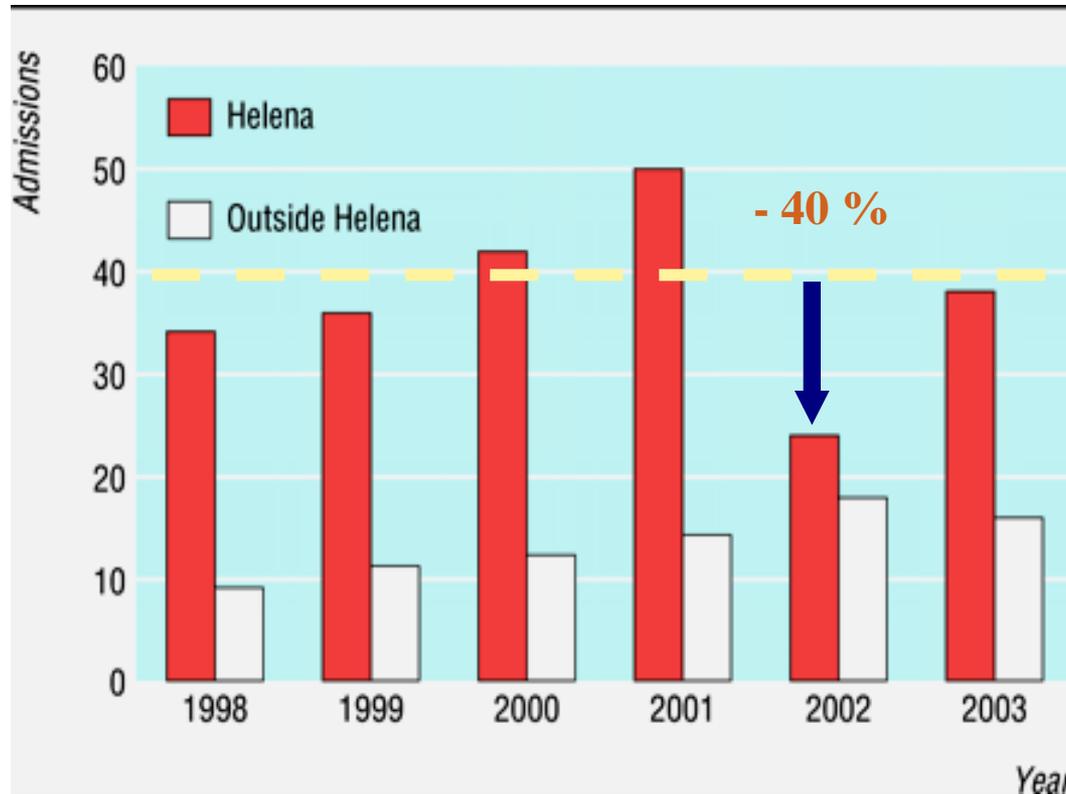
Effets bénéfiques immédiats

- ▣ Réduction de 11% des admissions pour infarctus du myocarde dans les hôpitaux du Piémont cinq mois après l'application de la loi en Italie.

Etude réalisée par Barone-Adesi et autres, Université de Turin, *European Heart Journal advanced*, août 2006.

- ▣ En France, 120 000 infarctus par an dont la moitié surviennent avant 65 ans.
 - Par extrapolation, une diminution de 11% du nombre d'infarctus comme celle constatée en Italie, se traduirait en France par une réduction de 5000 à 7000 infarctus par an.

L'interdiction de fumer dans les lieux publics a des effets bénéfiques immédiats



Réduction des admissions pour infarctus du myocarde aigu 6 mois (juin-novembre) avant l'interdiction de fumer dans les lieux publics, pendant la validité de cette interdiction (2002) et après la suppression de cette mesure, dans la ville d 'Helena (Montana, USA).

Historique des lois anti-tabac

□ **Loi Veil - loi du 9 juillet 1976**

- Protection des espaces collectifs à l'exception des restaurants et du domicile d'habitation. Création d'espaces pour les non-fumeurs. Interdiction de la publicité pour le tabac

□ **Loi Evin-10 janvier 1991**

- Inversion de la norme : fumer devient une tolérance

□ **Décret du 15 novembre 2006**

- Le décret Kouchner de 1992 est une auberge espagnole qui a permis de contourner la loi Évin, un décret plus précis permet d'en obtenir une meilleure application.
- Une seule réelle évolution : la transformation des espaces fumeurs.

De la loi Évin au décret de nov. 2006

- Rapport de l'IGAS (décembre 2005)
 - Promis par Ph. Douste-Blazy en mai 2005, DNF doit organiser une pétition pour qu'il soit commandé en sept 2005. C'est un état des lieux précieux :
 - de l'application de la Loi Evin et des raisons de son échec,
 - de l'opinion de la population (80% des personnes favorables à l'interdiction),
 - de l'évolution de la jurisprudence (Cour de Cassation)
 - Il conclue en faveur d'une nouvelle loi d'interdiction totale sans création de fumeurs.
 - DNF doit, là aussi, insister lourdement pour obtenir sa publication.
- Mission parlementaire d'information sur le tabac
 - Session de rattrapage d'une dérobade mémorable, ses conclusions internes sont plus contraignantes que celles de l'IGAS
 - Mais le rapport officiel n'en est qu'un pâle reflet : décret avec fumeurs, application sept. 2007 !

La contrainte judiciaire

Subir une exposition involontaire à la fumée de tabac dans les lieux de travail, les transports collectifs et les lieux accueillant du public ouvre le droit à réparation civile et à sanction pénale.



Des droits reconnus par la justice...

Dans le cadre du travail :

- ❑ **Centre médical de Villejuif** : Maire, adjoint au maire, responsable du centre médical et médecin chef, condamnés à 1 200 € d'amende... avec sursis.
- ❑ **Centre de documentation à Dijon (ONISEP)** : Directeur condamné à 400€ d'amende x 3 pour « absence d'emplacement réservé aux fumeurs », « non-respect des normes de ventilation », et « absence de signalétique ». 2400€ de dommages et intérêts + 600€ à la fonctionnaire, et 600€ à DNF.
- ❑ **Bar-bowling à Rennes** : Droit de retrait reconnu au salarié. Société gérante du Bar condamnée à 3344 € de dommages et intérêts + 1 200€ de frais.
- ❑ **Entreprise en Île-de-France** : requalification d'un licenciement considéré comme irrégulier et abusif. Société condamnée à 1 143,37 € d'indemnité pour procédure irrégulière, 3430,11 € d'indemnité pour licenciement abusif, 914,69 € de frais de procédure.

Des droits reconnus par la justice...

Dans le cadre de la publicité interdite :

- **Presse écrite** : Le Monde, les Echos, le Point (2 fois), la Dépêche du Midi, les Dernières Nouvelles d'Alsace, ..., condamnés à :
 - des amendes allant de 500 € à 5.000 € avec sursis,
 - des dommages et intérêts allant de 500 à 15.000 €
 - Des frais (art. 475-1 du CPP) allant de 500 à 2.500 €

Condamnations prononcées en première instance, en appel et, pour une d'entre elles confirmée en cassation.

- **Internet** : Fédération Française du Sport Automobile condamnée à 15.000€ d'amende dont 7.500 avec sursis, 1.500 € de dommages et intérêts et 500 € (art. 475-1 du CPP). Confirmation en appel.
- **Bar-tabac de Dijon** condamné pour promotion interdite mais également pour non respect de l'interdiction de fumer (correctionnel, civil et pénal)
- **Industrie du tabac**: Philip Morris et BAT condamnés à 3 reprises ont abandonné l'idée de faire leur promotion dans les foires françaises.

... et qui créent une jurisprudence très protectrice

Responsabilité civile liée à « l'obligation de résultat »

« En vertu du contrat de travail le liant à son salarié, l'employeur est tenu envers celui-ci d'une obligation de sécurité de résultat, notamment en ce qui concerne les maladies professionnelles contractées par ce salarié du fait des produits fabriqués ou utilisés par l'entreprise (...) Le manquement à cette obligation a le caractère de faute inexcusable lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver. »

Cassation,

chambre sociale du 28.02.2002

Jurisprudence

38

»Et attendu que la cour d'appel a relevé que l'employeur, malgré les réclamations de la salariée, s'était borné à interdire aux autres salariés de fumer en sa présence et à apposer des panneaux d'interdiction de fumer dans le bureau à usage collectif qu'elle occupait ; qu'elle en a exactement déduit que l'employeur, tenu d'une obligation de sécurité de résultat vis-à-vis de ses salariés en ce qui concerne leur protection contre le tabagisme dans l'entreprise, n'avait pas satisfait aux exigences imposées par les textes précités et a, en conséquence, décidé que les griefs invoqués par la salariée à l'appui de sa prise d'acte justifiaient la rupture du contrat de travail, de sorte qu'elle produisait les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse ; que le moyen n'est pas fondé »

Cassation, Chambre sociale du 29.06.2005

Les premiers résultats...

- 15 jours après l'entrée en vigueur du décret, 86% des Français plébiscitaient cette mesure. Les fumeurs étaient eux mêmes 74% à soutenir l'interdiction.

sondage BVA réalisé pour le ministère de la santé le 12 et 13 février 2007

- De nombreux restaurants ont anticipé la décision de passer en « tout non-fumeurs ». Beaucoup n'ont pas compris le report à 2008
 - ▣ Un syndicat professionnel important a tenté de manipuler l'opinion par désinformation, en partenariat avec Altadis. Il est de moins en moins écouté
- Le mouvement est irréversible car à l'inverse de 1992 la population se mobilise et exige le respect de ses droits

...et les nombreux contournements !

40

- Dans les lieux dits de convivialité
 - ▣ Bars à Chicha, Privatisation des lieux, Terrasses
- Au moyen de la cigarette électronique
- Dans les transports collectifs
- Dans les lieux de travail ou les salariés exposés en augmentation constante
- De l'interdiction de publicité et propagande
 - ▣ Grenelle de l'environnement, Exception culturelle, Transaction pénale, CSA, ...

Conclusion

Pour mieux réguler le tabagisme, il faut s'assurer que les causes de son développement sont tarées.

1. Une analyse fine des méthodes de marketing et de publicité des fabricants de tabac doit permettre de les combattre
2. Une réglementation sans faille doit assurer l'impossibilité, pour qui que ce soit, de communiquer sur des aspects valorisants du tabac
3. La cigarette ne doit plus être considérée comme rite de passage à l'âge adulte car le tabac n'émancipe pas, il rend esclave.
4. Le contrôle du tabac est un tout harmonieux dont l'efficacité peut rapidement être annihilée par l'expression d'intérêts corporatifs de ses propres acteurs.

Pour aller plus loin...

Sites internet:

- www.dnf.asso.fr
- <http://www.ensp.org/>
- <http://www.who.int/tobacco/framework/en/index.html>
- <http://www.fctc.org/>
- www.rideau-de-fumee.fr.st

Rapports:

- « Europe sans tabac : une politique qui a tout son sens au plan économique », Smokefree Europe Partnership 2005
- « Tobacco or health in the European union past, present and future» The ASPECT CONSORTIUM, 2005
- The European Tobacco Control Report 2007, 160 pages, www.euro.who.int/Document/E89842.pdf
- Le tabac en France entre 2006 et 2009, DNF 72 pages http://dnf.asso.fr/IMG/communique_presse/Rapport_Tabac%20en%20France%20.pdf

A propos de DNF

43

L'association DNF intervient dans la lutte contre le tabac depuis plus de 38 ans

L'action de DNF en résumé :

- ❑ Sensibiliser aux dangers du tabagisme
- ❑ Assurer le droit des non-fumeurs à respirer un air sain
- ❑ Informer sur les mesures anti-tabac.

DNF a une mission d'utilité publique en France métropolitaine, en France d'Outremer, dans l'Union européenne et à l'International. Elle participe activement à la mise en application de la convention cadre de lutte anti-tabac de l'OMS.

Elle est membre fondateur de l'Alliance contre le tabac.